

Nom
Adresse

Nom du bailleur
Adresse

Date,

Objet : demande de mise en conformité d'un logement exposé à un bruit d'équipement très gênant

Madame, Monsieur,

En tant que locataire du logement situé dans l'immeuble [préciser l'adresse de l'immeuble], je souhaiterais attirer votre attention sur la présence d'un bruit d'équipement très gênant audible dans ce logement, situation suffisamment critique pour rendre ce logement indécent (impropriété à destination) et mettre ma santé en danger.

De fait, dans ce logement situé au [???] étage, [expliquer la nature du bruit, préciser s'il est intermittent, s'il se produit plutôt la nuit ou le jour, qualifier son intensité, s'il s'agit d'un battement ou d'un bruit de soufflerie, de vibrations, etc.].

Permettez-moi de vous rappeler que l'article 1719 du code civil oblige le bailleur à délivrer à son locataire un logement décent, de lui assurer la jouissance paisible du logement et d'entretenir cette chose en état de servir à l'usage pour lequel elle a été louée ». De surcroît, l'article 6 alinéa b de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 impose au bailleur « D'assurer au locataire la jouissance paisible du logement et, sans préjudice des dispositions de l'article 1721 du code civil, de le garantir des vices ou défauts de nature à y faire obstacle [...] ». Enfin, l'article 6 alinéa c de cette même loi impose au bailleur « *D'entretenir les locaux en état de servir à l'usage prévu par le contrat et d'y faire toutes les réparations, autres que locatives, nécessaires au maintien en état et à l'entretien normal des locaux loués* ».

Le logement que je loue ne satisfaisant pas aux critères exigés, je vous demande de procéder à la mise en conformité du logement. Je vous serais donc très reconnaissant(e) de bien vouloir dépêcher un technicien compétent qui puisse procéder aux aménagements nécessaires et ainsi remédier à cette situation.

Fait à , le ...

Signature